

Le sinistre construction de 4 500 m2

OFFAU

OFFAU

Jesus

Officialement du panneau - Netteyage Impossible

1997 à 2000 : MMA retarde les répara-

9 février 2000 : MMA est condamné à verser une provision.

21 février 2000 : un incendie favorisé par les dégradations du sinistre construction rayage l'entreprise.

25 février 2000 : MMA assigne SAPAR en restitution de la provision + intérêts.

29 juin 2000 : SAPAR est condamnée à restituer la provision.

<u>Aujourd'hui</u>: un sinistre et ses nombreuses conséquences jamais indemnisés reste totalement à la charge de l'assuré. Le sinistre incendie de 6 000 m2 21 février 2000 à 11 h 30

21 février 2000 : AXA échafaude un réquis itoire d'incendie volontaire.

23 février 2000 : MMA nie être assureur de

2000 à ???? : MMA-AXA coordonnent leurs

Aujourd'hui : Les obstacles dressés par MMA et AXA n'ont jamais permis un retour en activité de l'entreprise centenaire qui a tout perdu.



SINISTRE INCENDIE

La victime / Les prédateurs / Les complices / Les jugements

### < LES JUGEMENTS\*

Extrait très simplifié des 24 années de procédures, 198 représentations à la barre des tribunaux

### SINISTRE CONSTRUCTION assureur MMA

SINISTRE INCENDIE assureurs MMA et AXA

# 9 septembre 1997

Le sinistre construction Dommages Ouvrages est déclaré aux MMA

## Pièce 120

L'origine et la cause du sinistre sont connus de tous les intervenants

# Voir la pièce

## 9 février 2000

Après 30 mois de résistance abusive, les MMA condamnées à verser une provision de 842 283,11 €

Pièce 109

## Voir la pièce

## 29 Juin 2000

Le TGI condamne SAPAR à restituer la provision de 842 283,11 € à MMA; MMA s'en sort sns avoir assumé les conséquences du sinistre, SAPAR subit toutes les conséquences).

Pièce 114

AFFICHAGE DU PDF

## Voir la pièce

### < LES JUGEMENTS\*

Extrait très simplifié des 24 années de procédures, 198 représentations à la barre des tribunaux SINISTRE INCENDIE assureurs MMA et AXA

### 21 février 2000

Un sinistre incendie ravage l'entreprise

### Photo incendie SAPAR

# 17 janvier 2001

Le TGI écarte la responsabilité des MMA ( sur une tromperie des juges par l'assureur MMA), condamne AXA à verser une provision à SAPAR

Pièce 320

# 12 septembre 2003

La Cour d'Appel dit qu'il existe un cumul d'assurances entre AXA et MMA

#### Pièce 1

AXA obtient que MMA participe aux conséquences financières de l'incendie

### 24 février 2005

La Cour de Cassation déclare le pourvoi MMA non admis

## Pièce n° 123

MMA échoue dans ses tentatives de validation du mensonge

## 23 février 2012

Sur les contrats, le TGI rejette deux fins de non recevoir des MMA, rejette la mise hors de cause d'AXA

Pièce 351

### 6 novembre 2018

Sur les préjudices, le TGI Déclare irrecevable SAPAR en toutes ses demandes contre AXA, déboute SAPAR de toutes ses demandes contre MMA.

# pièce n° 514

inconcevable décision mal jugée

# **7 mars** 2019

Le TGI condamne SAPAR à rembourser 446.090,94 € à MMA

### pièce n° 513

MMA qui n'a rien décaissé doit-être remboursé



# 12 avril 2021

Ordonnance sur incident, sursis à statuer

# pièce n° 515

l'acharnement des assureurs se poursuit depuis 24 ans

